

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-090 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 6 juillet 2005	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2005-090 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS	Type(s) de matériel(s) : Avions A310, A300-600 et A300-600ST			
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145				
Chapitre ATA : 57	Objet : Ferrure de maintien de l'axe de rotation du corps de l'éolienne			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A310, A300-600 et A300-600ST tous modèles certifiés, tous numéros de série équipés d'éolienne (RAT : Ram Air Turbine) HAMILTON SUNDSTRAND.

2. RAISONS :

Pour rappel la consigne de navigabilité (CN) 2003-149 a été émise à la suite de la découverte d'une rupture de la ferrure de maintien de l'axe de rotation du corps de la RAT. Un tel type de rupture occasionnée par des efforts mécaniques anormaux pourrait conduire, en cas de rupture totale de la ferrure, à la perte de la RAT.

Les investigations menées depuis par le constructeur ont révélé qu'un mauvais réglage du vérin de déploiement des RAT de type HAMILTON SUNDSTRAND pouvait occasionner des efforts anormaux sur la ferrure de maintien de l'axe de rotation du corps de la RAT.

La présente CN rend impératives, sur avion équipé de RAT HAMILTON SUNDSTRAND, l'inspection de la ferrure de maintien de l'axe de rotation du corps de la RAT, ainsi que la vérification du réglage du vérin de déploiement de la RAT.

La Révision 1 de cette CN corrige la référence du All Operator Telex applicable aux A310. Cette référence doit être lue A310-57A2085 au lieu de A300-57A2085.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Au plus tard dans les 1 300 heures de vol ou dans les 6 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale, à la première des deux échéances atteinte, sauf si déjà accompli :

- a) Effectuer une inspection détaillée de la ferrure de maintien de l'axe de rotation du corps de la RAT, et si nécessaire, effectuer les actions correctives avant le prochain vol qui suit cette inspection, conformément aux instructions du paragraphe 4.2.3.1 du All Operator Telex (AOT) AIRBUS A310-57A2085 Révision 1 du 11 avril 2005 ou A300-57A6096 Révision 1 du 11 avril 2005 ou A300-57A9004 Révision 1 du 11 avril 2005 applicable.

En cas de découverte d'une ferrure défectueuse, remplacer celle-ci soit par une ferrure en aluminium de référence (PN) A5721007220001, selon les instructions de l'AMM, soit par une ferrure en acier selon les instructions du Bulletin Service (BS) AIRBUS A310-57-2086 ou A300-57-6099 ou A300-57-9017.



- b) Vérifier le réglage du vérin de déploiement de la RAT en position déployée conformément aux instructions du paragraphe 4.2.3.2 de l'AOT AIRBUS A310-57A2085 Révision 1 du 11 avril 2005 ou A300-57A6096 Révision 1 du 11 avril 2005 ou A300-57A9004 Révision 1 du 11 avril 2005.

Nota : une inspection systématique de la ferrure a été incorporée via une révision de l'AMM Chapitre 29-25-00 Page Block 301, lors de chaque procédure de rétraction de la RAT.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

All Operator Telex AIRBUS :

A310-57A2085 Révision 1 du 11 avril 2005

A300-57A6096 Révision 1 du 11 avril 2005

A300-57A9004 Révision 1 du 11 avril 2005

Bulletin Service (BS) AIRBUS A310-57-2086 édition originale

Bulletin Service (BS) AIRBUS A300-57-6099 édition originale

Bulletin Service (BS) AIRBUS A300-57-9017 édition originale

Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 18 juin 2005

Révision 1 : Dès réception à compter du 06 juillet 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Bureau de Navigabilité - EAW - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION :

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence n° EASA.A.AD.01023 du 28 juin 2005.

SUPERSEDED